

Global Bioenergies : succès de l'augmentation de capital d'un montant de 17 millions d'euros

Evry (France), le 26 juin 2019

Global Bioenergies (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital, lancée le 20 juin dernier, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et sans délai de priorité (l'« **Offre** »), d'un montant total (prime d'émission incluse) de près de 17 M€.

L'Offre a pour objet de fournir à la Société les moyens de :

- compléter le développement du procédé Isobutène à l'échelle du laboratoire, du pilote et du démonstrateur (pour environ 58% du produit de l'émission) ;
- poursuivre les efforts de R&D pour adapter le procédé à l'utilisation de ressources de deuxième et de troisième génération (pour environ 20% du produit de l'émission) ;
- participer au financement de la réalisation par IBN-One de la phase d'avant-projet détaillé (FEED) de la première usine, et accompagner IBN-One dans ses efforts de levée de fonds pour démarrer la construction de l'usine (pour environ 10% du produit de l'émission) ;
- financer les dépenses courantes de la Société (pour environ 12% du produit de l'émission).

Il est rappelé que les fonds levés dans le cadre de l'émission des actions nouvelles ne sont pas destinés à financer la construction de l'usine d'IBN-One, pour laquelle une recherche des fonds nécessaires est en cours (pour un besoin total de 140 M€).

Samuel Dubruque, Directeur Administratif et Financier de Global Bioenergies, indique : « *La participation de L'Oréal (via son fonds BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development) et de notre actionnaire historique CM-CIC (via les structures CM-CIC Investissement SCR et CM-CIC Innovation) a été déterminante. La forte participation des institutionnels comme des particuliers, dans des conditions de marché pourtant difficiles, témoigne de la confiance importante qui est accordée à Global Bioenergies.* »

Marc Delcourt, Directeur Général de Global Bioenergies, conclut : « *La Société porte la responsabilité allant de pair avec cette confiance accordée, et ne ménagera pas ses efforts pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés.* »

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre ont été placées via :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix fixe, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Fixe** ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant (i) un placement privé en France et (ii) un placement privé international.

Le prix de souscription des actions nouvelles fait ressortir une décote de 15,4 % par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois séances de bourse précédant la fixation du prix.

La demande globale s'est élevée à 3 639 475 actions, soit une souscription à près de 100% de la taille initiale de l'Offre.

L'augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 16 923 558,75 euros, est réalisée par émission de 3 639 475 actions nouvelles, représentant 71,7% du capital existant de la Société avant l'opération.

A l'issue de l'opération, le capital social de Global Bioenergies s'élèvera désormais à 435 946,50 € et se composera de 8 718 930 actions.

Les investisseurs institutionnels s'étant engagés à souscrire dans le cadre de l'Offre, dont notamment CM-CIC (CM-CIC Innovation et CM-CIC Investissement SCR) et le groupe L'Oréal, via son fonds d'investissement BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development, ont été servis à hauteur de leur demande, comme tous les autres souscripteurs.

Un représentant de BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development sera désigné en qualité de censeur au sein du conseil d'administration de la Société¹, conformément aux termes de son engagement de souscription.

La répartition de l'actionnariat de la Société, avant réalisation de l'Offre, à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, était la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions et de droits de vote (base non diluée)	% du capital et des droits de vote (base non diluée)	Nombre d'actions et de droits de vote théoriques (base diluée)^[4]	% du capital et des droits de vote théoriques (base diluée)
Marc DELCOURT ^[1]	363 385	7,2%	363 385	6,7%
Philippe MARLIERE ^[2]	340 000	6,7%	340 000	6,2%
Fonds gérés par Seventure Partners	386 792	7,6%	386 792	7,1%
CM-CIC Innovation	422 304	8,3%	422 304	7,7%
Industriels ^[3]	273 611	5,4%	273 611	5,0%
BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development	-	-	-	-
Auto-détention	8 612	0,2%	8 612	0,2%
Flottant	3 284 751	64,7%	3 657 635	67,1%
TOTAL	5 079 455	100,0%	5 452 339	100,0%

[1] Actions détenues directement et indirectement via la société Schmilblick Ventures dont il est seul actionnaire.

[2] Actions détenues indirectement via la société Enuma Holding SA dont il est seul actionnaire.

[3] Actions détenues par Cristal Union, Audi, et Synthos.

[4] Hors 20.000 BSA accordés par le conseil d'administration du 19 avril 2019 mais non encore souscrits.

¹ Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La répartition de l'actionnariat de la Société à l'issue de la réalisation de l'Offre sera la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions et de droits de vote (base non diluée)	% du capital et des droits de vote (base non diluée)	Nombre d'actions et de droits de vote théoriques (base diluée) ^[4]	% du capital et des droits de vote théoriques (base diluée)
Marc DELCOURT ^[1]	363 385	4,2%	363 385	4,0%
Philippe MARLIERE ^[2]	340 000	3,9%	340 000	3,7%
Fonds gérés par Seventure Partners	386 792	4,4%	386 792	4,3%
CM-CIC Innovation	724 734	8,3%	724 734	8,0%
Industriels ^[3]	273 611	3,1%	273 611	3,0%
BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development	1 505 376	17,3%	1 505 376	16,6%
Auto-détention	8 612	0,1%	8 612	0,1%
Flottant	5 116 420	58,7%	5 489 304	60,4%
TOTAL	8 718 930	100,0%	9 091 814	100,0%

[1] Actions détenues directement et indirectement via la société Schmilblick Ventures dont il est seul actionnaire.

[2] Actions détenues indirectement via la société Enuma Holding SA dont il est seul actionnaire.

[3] Actions détenues par Cristal Union, Audi, et Synthos.

[4] Hors 20.000 BSA accordés par le conseil d'administration du 19 avril 2019 mais non encore souscrits.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur le marché d'Euronext Growth Paris sont prévus le 28 juin 2019.

Cette Offre a été dirigée par Gilbert Dupont en tant que Chef de File et Teneur de Livre.



GRUPE SOCIETE GENERALE

Mise à disposition du prospectus

Global Bioenergies a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) son document de référence le 4 mars 2019 sous le numéro D.19-0091 (le « **Document de Référence 2018** »).

Des exemplaires du Document de Référence 2018 sont disponibles sans frais au siège social de Global Bioenergies – 5, rue Henri Desbruères, 91000 Evry – France. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.global-bioenergies.com).

Le prospectus (le « **Prospectus** ») ayant reçu le visa n°19-275 en date du 19 juin 2019 est constitué (i) du Document de Référence 2018, (ii) d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et (iii) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Global Bioenergies – 5, rue Henri Desbruères, 91000 Evry – France. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.global-bioenergies.com).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le chapitre 4 du Document de Référence 2018 (étant précisé que les facteurs de risques de ce chapitre ont fait l'objet d'une actualisation, présentée à la section 10.5.1 de la Note d'Opération), ainsi qu'au chapitre 2 de la Note d'Opération, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de Global Bioenergies.

A propos de GLOBAL BIOENERGIES

Global Bioenergies est la seule société au monde à avoir développé un procédé de conversion de ressources renouvelables (sucres résiduels, déchets agricoles et forestiers) en isobutène, une des plus importantes briques élémentaires de la pétrochimie qui peut être convertie en ingrédients cosmétiques, essence, kérosène, GPL et plastiques. Global Bioenergies continue d'améliorer les performances de son procédé, mène des essais sur son démonstrateur industriel en Allemagne et prépare la première usine de pleine taille en Joint-Venture avec Cristal Union. Global Bioenergies est cotée sur Euronext Growth à Paris (FR0011052257 – ALGBE).

Recevez directement l'information de Global Bioenergies en vous inscrivant sur www.global-bioenergies.com

Suivez-nous sur Twitter : [@GlobalBioenergi](https://twitter.com/GlobalBioenergi)

Contact

GLOBAL BIOENERGIES

Samuel DUBRUQUE

Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 01 64 98 20 50

invest@global-bioenergies.com

ALGBE
EURONEXT
GROWTH



AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Global Bioenergies dans un quelconque pays.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, notamment par la

Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 telle que modifiée, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société Global Bioenergies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Global Bioenergies seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. Global Bioenergies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Global Bioenergies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société Global Bioenergies ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.